

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2025

Délibération n°2025.06.105.B

**Aménagement du secteur de la gare d'Angoulême versant ouest :
validation du programme**

LE DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Jacques FOURNIE

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Gérard DESAPHY, Michaël LAVILLE à Gérard ROY, Pascal MONIER à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s):

Michel BUISSON, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250617-2025_06_105B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2025

Publication : 18/06/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.06.105.B**

Rapporteur : Monsieur PEREZ

**AMENAGEMENT DU SECTEUR DE LA GARE D'ANGOULEME VERSANT OUEST :
VALIDATION DU PROGRAMME**

I. PRÉSENTATION DU PROJET

Dans le cadre de sa compétence en création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire par délibération n°2018.12.397, la communauté d'agglomération de GrandAngoulême souhaite continuer les travaux d'aménagements de l'espace public du secteur Gare du côté du PEM OUEST.

Le périmètre d'intervention est étendu aux réaménagements de la rue Denis Papin jusqu'à la rue de Paris, de la rue Amiral Renaudin et de la rue Coulomb sur la commune d'Angoulême. Les travaux se dérouleront en 2 phases de juillet 2025 à fin 2026. L'opération de travaux concerne le réaménagement des voies et les accotements.

Secteur concerné



II. L'OPERATION D'AMENAGEMENT

L'aménagement consiste à revoir les espaces publics de façade à façade des rues Denis Papin et d'une partie de la rue Renaudin (entre la rue Denis Papin et la rue Coulomb) ainsi que la réfection du giratoire rue de la Rochefoucauld sur la commune d'Angoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

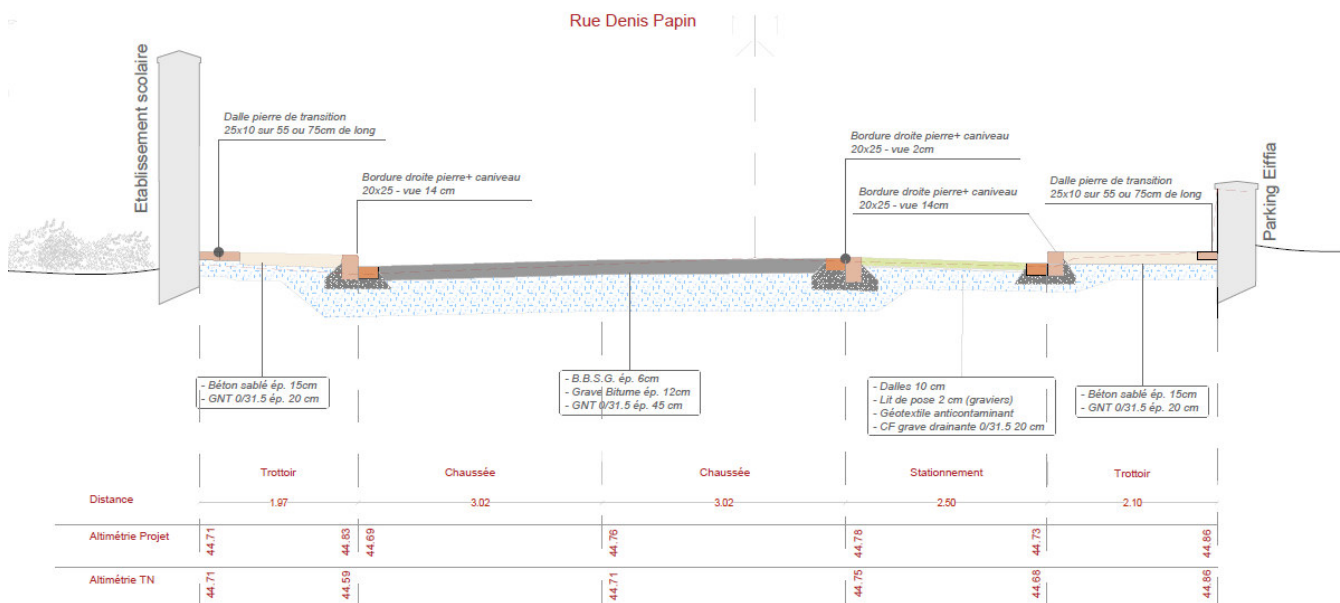
016-200071827-20250617-2025_06_105B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2025

Publication : 18/06/2025

La coupe de principe ci-dessous synthétise l'aménagement envisagé pour la création de cette voirie.



III. ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation prévisionnelle de l'ensemble de l'opération est de 1 535 000 € HT (1 842 000 € TTC), soit :

- Prévisionnel des travaux d'aménagement : 1 279 400 € HT
- Effacements des réseaux : 45 000 € HT
- Estimation maîtrise d'œuvre en périmètre ABF (taux : 11.5 %) : 147 200 € HT
- Estimation des frais annexes : 63 400 € HT

IV. CALENDRIER

- 27 février 2025 : Dépôt du permis d'aménager (PA) – délai d'instruction 4 mois (fin juin 2025).
- Juin 2025 : Présentation des plans dont plan de circulation et déviations à GrandAngoulême et à la ville d'Angoulême ; réunion d'information auprès des riverains.
- Juillet 2025 : 1^{ère} phase de travaux d'aménagement rue Denis Papin (de la route de Paris au croisement des rues Denis Papin et Renaudin),
- Second semestre 2026 : 2^{ème} phase et fin des travaux d'aménagement au croisement des rues Denis Papin et Renaudin jusqu'au giratoire rue de la Rochefoucauld et des travaux rues Renaudin et Coulomb.

V. FINANCEMENT

Ces travaux étaient initialement prévus dans le cadre de l'AP 14 relative à l'aménagement du secteur gare versant ouest. Celle-ci présente à ce stade un disponible de 1 M€ qui, compte tenu du solde à verser à l'EPF dans le cadre de la convention d'aménagement et de la revalorisation du coût de l'opération de travaux par rapport à l'évaluation d'origine (réalisée en 2014), ne permettra pas de couvrir la totalité de l'opération proposée. Un montant de 0,5 M€ pourra être dégagé sur cette AP 14 et le différentiel (1,342 K€) serait à inscrire à la prochaine décision modificative. Pour un meilleur suivi budgétaire de l'opération, une AP spécifique sera créée à hauteur de 1 842 000 € et bénéficiera d'un virement de 500 000 € depuis l'AP 14.

Je vous propose :

DE VALIDER les éléments essentiels du programme d'aménagement du secteur Gare versant Ouest tels que présentés ci-dessus et le montant de l'enveloppe financière affectée aux travaux indiqués ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents, les marchés à intervenir ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle et tous documents d'urbanisme.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2315.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---